

Envoyé en préfecture le 26/03/2021

Reçu en préfecture le 26/03/2021

Affiché le

SLOW

ID : 059-215900903-20210325-21_1_6-CC

DEPARTEMENT DU NORD
COMMUNE DE BONDUES



Extrait du Registre des Délibérations
Du Conseil Municipal

Le jeudi 25 mars 2021 à 20 h 00, le Conseil Municipal s'est réuni à l'Espace Culturel, sous la présidence de M. le Maire.

Date de la convocation : le 19 mars 2021 - Nombre de membres en exercice : 33

Présents : M. Patrick DELEBARRE, Maire, M. Pierre ZIMMERMANN, Mmes Anne-Catherine DERVILLE, Juliette de BAROLET, M. Eric DESREUMAUX, Mme Danièle DELBECQUE, M. Didier DUPE, Mme Marie VANOYE, M. Xavier BASSELET, Adjoints au Maire, Mme Marie-Paule LEPERS, M. Bernard CAUDAL, Mmes Annie HUS, Dorothée GENASI, M. Martin LEPOUTRE, Mmes Marie-Andrée SION, Nathalie HERBAUX, MM. Vincent DELANNOY, Pierre-Yves HEBBINCKUYS, Mmes Marie DUCATTEAU, Béatrice LAURENCEL, Audrey DASSONNEVILLE, Stéphanie COMPERE, MM. John EVLARD, Yves PAUL, Pierre DELZENNE, Nicolas CARLIN, Mmes Laura NAESSENS, Hélène ROBERT

Absents excusés (ayant donné pouvoir) : M. Bernard JEAN-BAPTISTE (à M. Pierre ZIMMERMANN), Mme Aurélie DESQUENNE (à Mme Audrey DASSONNEVILLE), M. Antoine DHALLUIN (à M. Martin LEPOUTRE), M. Dominique FRETE (à M. Nicolas CARLIN), M. André HIBON (à Mme Hélène ROBERT)

N°21-1-6

Energie

Renouvellement

Adhésion au dispositif d'achat
groupé proposé par l'UGAP

Rapport de M. LEPOUTRE,
Conseiller Municipal Délégué

Par délibération n°18-1-14 du 28 Mars 2018, vous avez autorisé l'adhésion de la commune au dispositif d'achat groupé d'électricité proposé par l'UGAP afin de répondre à ces obligations. Les marchés publics subséquents relatifs à la fourniture, l'acheminement d'électricité et les services associés concernaient les points de livraison des bâtiments municipaux, des équipements municipaux et l'éclairage public. Ils arrivent à échéance le 31/12/2021.

Afin d'organiser la continuité de la fourniture d'électricité et de bénéficier des avantages liés à ce groupement d'achat, il est proposé de renouveler notre adhésion à ce dispositif. Il prendra la forme d'accords-cadres à marchés subséquents exécutés par les bénéficiaires du 1^{er} janvier 2022 au 31 décembre 2024 (3 ans) sans engagement au-delà. Il vous est proposé d'ajuster le nombre de sites concernés selon l'évolution du patrimoine municipal.

Cela étant exposé, il vous est demandé :

- d'autoriser l'adhésion de la commune au dispositif d'achat groupé d'électricité mis en place par l'UGAP ;
- d'accepter les termes de la convention d'adhésion au dispositif d'achat groupé d'électricité et d'autoriser Monsieur le Maire à la signer;
- d'autoriser Monsieur le Maire à prendre toute mesure d'exécution de la présente délibération.

Les dépenses correspondantes seront imputées sur les crédits spécifiques ouverts au budget.



Le conseil
Adhère à la proposition ci-dessus
Ainsi fait et délibéré en séance du Conseil
Certifié conforme
Le Maire